

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds commercial	130 240		130 240	130 240
Autres immobilisations incorporelles	1 745	1 745		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	41 047	30 557	10 490	13 990
Installations techniques, matériel et outilla	148 088	141 648	6 440	8 813
Autres immobilisations corporelles	251 668	240 628	11 039	25 001
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	5 900		5 900	5 900
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>578 688</b>	<b>414 579</b>	<b>164 109</b>	<b>183 944</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	3 548		3 548	18 167
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	456 276	520	455 756	446 695
Fournisseurs débiteurs				154
Personnel	2 661		2 661	650
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 818		11 818	12 824
Autres créances	52 197		52 197	16 434
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman	10 756		10 756	10 778
Disponibilités	89 616		89 616	60 731
Charges constatées d'avance	885		885	2 430
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>627 757</b>	<b>520</b>	<b>627 237</b>	<b>568 863</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 206 445</b>	<b>415 099</b>	<b>791 346</b>	<b>752 807</b>

Authifié copie à l'original



## Bilan

	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	165 240	165 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	27 968	27 968
Réserve légale	3 446	3 446
Réserves statutaires ou contractuelles	100 213	100 213
Report à nouveau	-388 600	-401 076
Résultat de l'exercice	31 109	12 476
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-60 623</b>	<b>-91 732</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts</b>	63 102	104 865
<b>Découverts et concours bancaires</b>	938	1 896
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	64 041	106 761
Emprunts et dettes financières diverses	247	247
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	3 453	27 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	49 686	14 347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 867	296 389
<b>Personnel</b>	67 637	74 019
<b>Organismes sociaux</b>	93 936	84 742
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	320 421	219 150
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	3 912	3 384
Dettes fiscales et sociales	485 906	381 296
Autres dettes	4 770	18 187
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>851 969</b>	<b>844 540</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>791 346</b>	<b>752 807</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2F BTP TRL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 791 346 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 109 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Par jugement du tribunal de commerce en date du 17/02/2025, ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	11 047
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>11 047</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	130 240			130 240
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 745			1 745
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>131 985</b>			<b>131 985</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	41 047			41 047
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	146 938	1 150		148 088
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 351			22 351
- Matériel de transport	223 435			223 435
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 881			5 881
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>439 653</b>	<b>1 150</b>		<b>440 803</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 900			5 900
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 900</b>			<b>5 900</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>577 538</b>	<b>1 150</b>		<b>578 688</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 150		1 150
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>1 150</b>		<b>1 150</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	130 240
<b>Total</b>	<b>130 240</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 745			1 745
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 745</b>			<b>1 745</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	27 057	3 500		30 557
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	138 125	3 523		141 648
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 678	2 856		19 534
- Matériel de transport	205 010	10 676		215 685
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 979	431		5 410
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>391 849</b>	<b>20 985</b>		<b>412 834</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>393 594</b>	<b>20 985</b>		<b>414 579</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 529 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 900		5 900
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	456 276	456 276	
Autres	66 676	66 676	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	885	885	
<b>Total</b>	<b>529 737</b>	<b>523 837</b>	<b>5 900</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	13 011
Charges sociales - produits à recev	2 010
Etat - produits à recevoir	5 396
<b>Total</b>	<b>20 417</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 165 240,00 euros décomposé en 8 262 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 802 283 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	938	938		
- à plus de 1 an à l'origine	63 102	58 878	4 224	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	247	247		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 867	243 867		
Dettes fiscales et sociales	485 906	485 906		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 222	8 222		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>802 283</b>	<b>798 059</b>	<b>4 224</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	41 763			
(**) Dont envers les associés	3 453			

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fourn. Factures non parvenues	15 896
Intérêts courus	247
Dettes provis. pr congés à payer	34 749
Charges sociales sur CP.	10 153
<b>Total</b>	<b>61 045</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	885		
<b>Total</b>	<b>885</b>		

**Composition du capital**

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 262	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 262	20,00

## Engagements donnés

	Montant en euros
Engagements de crédit-bail mobilier	11 047,10
<b>Total</b>	<b>11 047,10</b>
Dont concernant :	

**2F BTP TRL**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 165 240 euros  
Siège social : 4, rue du cimetière  
77710 REMAUVILLE  
453484370 RCS MELUN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 septembre 2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,

Le 30 septembre,

À 17 heures,

Les associés de la Société 2F BTP TRL, société à responsabilité limitée au capital de 165 240 euros, divisé en 8 262 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric Manuel LOUREIRO, titulaire de 4131 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Jean-François LOUREIRO, titulaire de 4131 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François LOUREIRO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

FL

JFL

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/03/2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2025 s'élevant à 31 108,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 108,91 euros
Absorption des pertes antérieures	31 108,91 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.**

## **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à Monsieur Jean-François LOUREIRO à un montant brut de 2 726 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de Monsieur Jean-François LOUREIRO.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

FL

JFL

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/03/2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

FL JR

## CINQUIÈME RÉOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Frédéric Manuel LOUREIRO  
Gérant

  
Jean-François LOUREIRO  
Gérant

